

**RÉUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE-RENDU

**DE LA SÉANCE DU VENDREDI 20 décembre 2024
A 20 heures 45 EN MAIRIE DE TILLY
Convocation du 12 décembre 2024**

SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR PATRICK JOURDAIN, MAIRE

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Patrick JOURDAIN, Maire,
M. Robert SLOVES, 1er Adjoint,
M. Nicolas AUMONIER,
Mme Céline DUPONT,
M. Richard LETORT,
M. Sébastien BOITTE,
Mme Solange VIORNAY,
M. Michel GALMEL,
M. François VIROT,
M. Simon LATRECHE,
M. Christian PETITPAS,

ABSENTS EXCUSES

Mme Marie-Christine EMINIAN, donne procuration à M. Patrick JOURDAIN,
M. GARSULT, donne procuration à M. Robert SLOVES,
Mme Françoise POUCHUCQ, donne procuration à M. Sébastien BOITTE,
Mme Anne-Marie CHEVALIER,

Soit 15 membres en exercice

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. François VIROT, en qualité de Secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Le Conseil Municipal, n'ayant pas de remarques bloquantes, approuve le précédent compte rendu.

2) Tarifs EDF 2025 et engagement avec SIEGE 2026 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'abonnement avec l'EDF prendra fin en décembre 2025 avec les meilleurs tarifs. L'inscription de la commune dans le marché public du siège est de rigueur. Monsieur Richard LETORT demande le prix du KW après ce marché. Cependant il ne sera pas possible de répondre à cette question dans la mesure où cela fait partie d'un marché public. Il est à espérer que les tarifs issus de la majorité des communes de l'Eure seront favorables. Il sera de toute façon possible de se retirer si les tarifs sont inacceptables.

3) Loi ZAN Zones d'accélération : Décision et délibération .

Monsieur le Maire donne la parole à Robert SLOVES qui informe le Conseil sur la loi ZAN. Le principe bien connu du Conseil à fait l'objet d'une concertation publique dans les délais impartis. Pour faire simple :

-pour les photovoltaïques solaires sur toiture de TILLY et CORBIE, SAULSEUSE et IME, et la Ferme de la FRESNAY

-pour le solaire thermique sur toiture de TILLY et CORBIE, SAULSEUSE et IME, et la Ferme de la FRESNAY

-pour la biomasse-chaudière bois secteur de TILLY et CORBIE, SAULSEUSE et IME, et la Ferme de la FRESNAY

restent ouvert à la population. Notre adjoint en charge de ce dossier a transmis aux services intéressés le 15 juillet 2024,

une demande d'avis le 03 septembre 2024.

Les services de l'EPCI par Maud KILHOFFER publié le 03 sep 2024,

ainsi que la DDT par Marie-Ange BOISHARDY n'ont pas de remarques particulières à émettre sur cette proposition de zone.

Conformément aux décisions municipales ainsi que celles des communes avoisinantes, l'éolien n'appartient pas aux zones d'accélération.

Cette délibération est donc attendue ce jour conformément au calendrier :

Monsieur le Maire constate que le Conseil réunit les conditions de quorum pour délibérer valablement

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération pour le développement des énergies renouvelable, notamment son article 15,

Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une concertation du public a été effectuée du 10 novembre au 10 décembre 2024.

Monsieur le maire informe qu'il a sollicité les avis des services de l'EPCI par Maud KILHOFFER publié le 03 sep 2024, ainsi que la DDT par Marie-Ange BOISHARDY. Il n'a pas été émis de remarques particulières sur ces propositions de zone.

Les zones d'accélération concernées sont les suivantes : Tilly village, Corbie, Saulseuse, IME et la Queue d'Hayes soit 133,15 Ha. Cela concerne le photovoltaïque, le solaire thermique, la biomasse et chaudières bois. En ce qui concerne l'implantation d'éoliennes sur le territoire, le Conseil refuse tous projets en accord avec les communes avoisinantes.

Monsieur le Maire soumet cette proposition de zones à délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter ces zones d'accélération.

4) Situation voirie sur la commune et autorisation d'emprunt :

Juste un petit rappel dans la mesure où le Conseil est d'accord, pour les opérations rue grande et route de panilleuse, il est nécessaire de passer par un dossier d'appel d'offre. Les résultats seront connus en mars. Le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour un emprunt sur une durée de 15 ou 20 ans pour financer les travaux au meilleur taux et avec l'établissement bancaire le plus favorable ainsi que la demande des subventions pour le plateau du croisement route de Panilleuse et rue grande.

5) Travaux divers restants à réaliser sur la commune :

Il est à noter que l'installation de la borne d'incendie de l'autre côté du RD 181 commencée avant Noël sera finie au plus tard le 15 janvier 2025.

6) DM nécessaires pour clôturer le budget :

Le Conseil municipal devant les problèmes rencontrés lors du paiement des factures et en particulier sur l'opération COLAS demande à Monsieur le maire de modifier le budget 2024 en mettant en exerce les DM nécessaires à la bonne réalisation du budget et aux restes à réaliser.

7) Situation colis des aînés du 16 décembre 2024 :

Le Conseil remercie les écoles pour leur active participation au gouter des anciens. La remise des colis a été réalisée le mardi 16 décembre après un gouter offert par la mairie. Le repas des anciens

est prévu le dimanche 02 mars au restaurant Kériad à Saint Marcel.

INFORMATIONS AU CONSEIL :

Comme à chaque Conseil, le Conseil est informé des événements de la période :

Il est donné lecture au Conseil :

- ◆ La mairie qui a commandé les éclairages de Noël et l'installation en décembre prévoit un démontage le mercredi 8 janvier 2025.
- ◆ La commande des caves urnes est d'actualité ainsi que le clocher, mais toujours en attente à cause des intempéries .
- ◆ Fête du village : 3ème fin de semaine de mai, cette année 17 et 18 mai 2025
- ◆ Le maire vous convie aux vœux le vendredi 10 janvier à 19h30 en salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ N'ayant pas de questions diverses, il est offert par les deux organisatrices du colis des anciens un pôt de fin d'année. Merci de cette charmante initiative.

Le Conseil n'ayant plus de questions, et l'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22 h .
La prochaine séance ordinaire est prévue avant le vendredi 11 avril 2025. Le maire remercie l'assemblée.